

Décision

Générale

colonial

Décision n° 121 du 24 janvier 1962 :

n° 121

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

24 janvier 1962

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro

31 janvier 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de deux cent mille francs Djibouti (200.000 F. D.) est accordée à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Côte Française des Somalis, au titre de contribution aux frais de fonctionnement.